

# Midi-causerie

## Liberté académique et autonomie professionnelle

1er novembre 2024



# Plan de la rencontre

1. Accueil des participant.e.s :)
2. « Pourquoi parler de liberté académique ? » et « Clarification de quelques concepts » (15 minutes)
3. Constats du comité enjeux sociaux à la suite d'un sondage auprès de membres (15 minutes)
4. Échange avec les participant.e.s : Quels difficultés rencontrez-vous dans votre département concernant la liberté académique et votre autonomie professionnelle, comme personne chargée de cours ? (50 minutes)
5. Conclusion (10 minutes)

# Pourquoi parler de liberté académique?

- UNESCO (1997) reconnaît que le plein exercice des libertés académiques suppose l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur.
- Événement à l'Université d'Ottawa : utilisation du mot en « N ».
- Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire adoptée par l'Assemblée nationale du Québec (RLRQ, c. L-1.2).
- Conséquemment, l'UQAR s'engage à veiller à ce que sa mission puisse s'accomplir sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale (réf. politique sur la liberté académique).

# Clarification de quelques concepts (1)

## Ce qu'est la « liberté académique » :

- Droit
- S'adresse à toute personne
- D'exercer librement
- Sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale (ex. censure institutionnelle)
- Une activité
- Qui contribue à l'accomplissement de la mission de l'université

(LégisQuébec, 2024; UQAR, 2023)

# Clarification de quelques concepts (2)

## **Ce droit comprend la « liberté académique » :**

- D'enseignement et de discussion
- De recherche, de création et de publication
- D'exprimer son opinion à propos de : société, institution incluant l'université, doctrine, dogme ou opinion
- De participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'établissement d'enseignement

(LégisQuébec, 2024; UQAR, 2023)

# Clarification de quelques concepts (3)

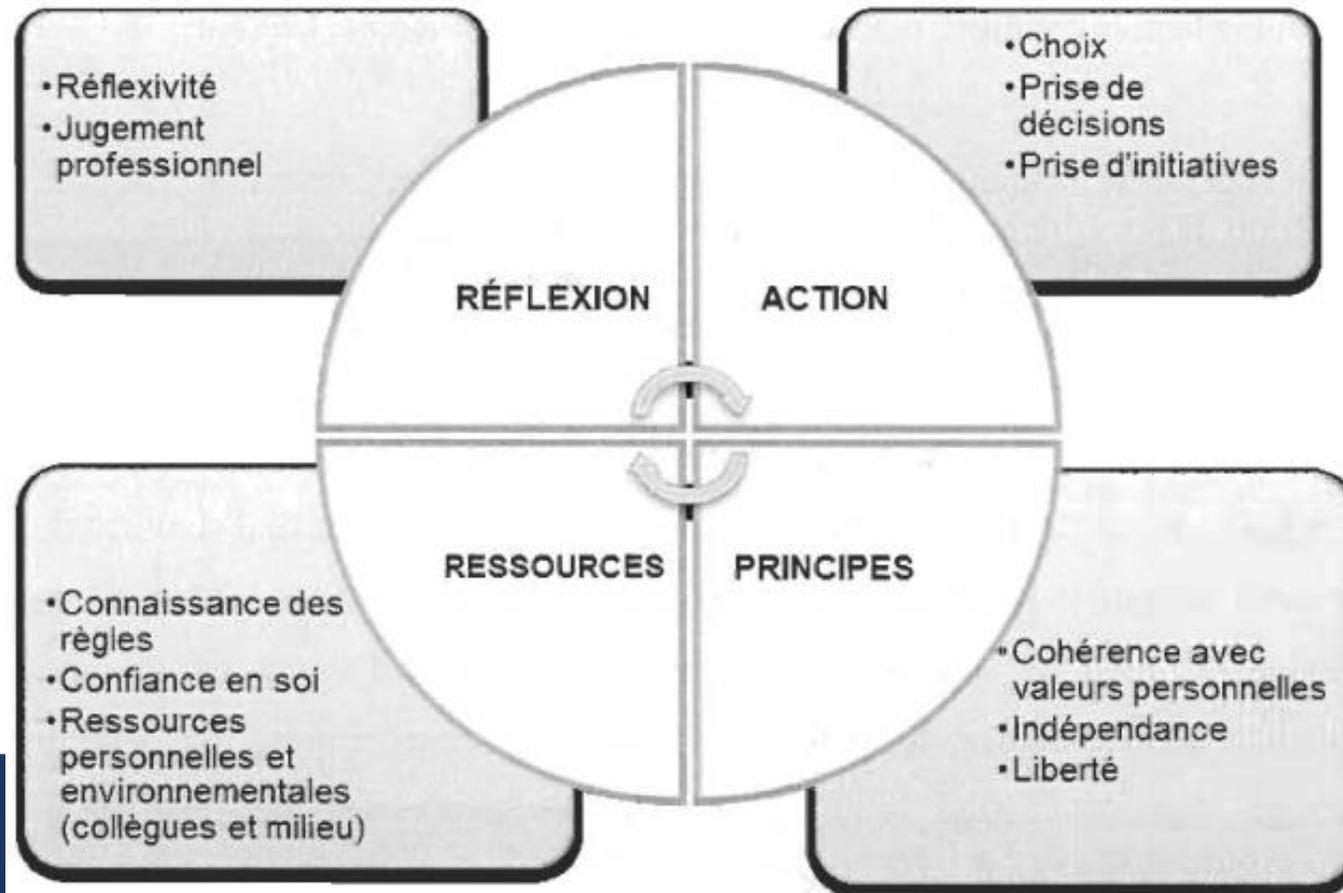
## **Ce qu'est « l'autonomie professionnelle » :**

- Capacité d'une personne
- À réguler ses actions
- À organiser son travail (choix des modalités)
- À prendre des décisions
- Qui s'intègrent parfaitement au paysage professionnel dans lequel elle évolue, incluant les contraintes / demandes du milieu

(Vivegnis, 2016)

# Clarification de quelques concepts (4)

Ce qu'est « l'autonomie professionnelle » :



(Vivegnis, 2016, p. 56)

# Clarification de quelques concepts (6)

Prémises de « **l'autonomie professionnelle** » :

1. Reconnaissance de l'enseignant comme premier expert de la pédagogie en lui redonnant toute l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de sa tâche principale : *enseigner*
2. Réflexivité et jugement professionnel
3. Autonomie intellectuelle dans le choix des stratégies

(SCCCUL, 2024; Vivegnis, 2016)

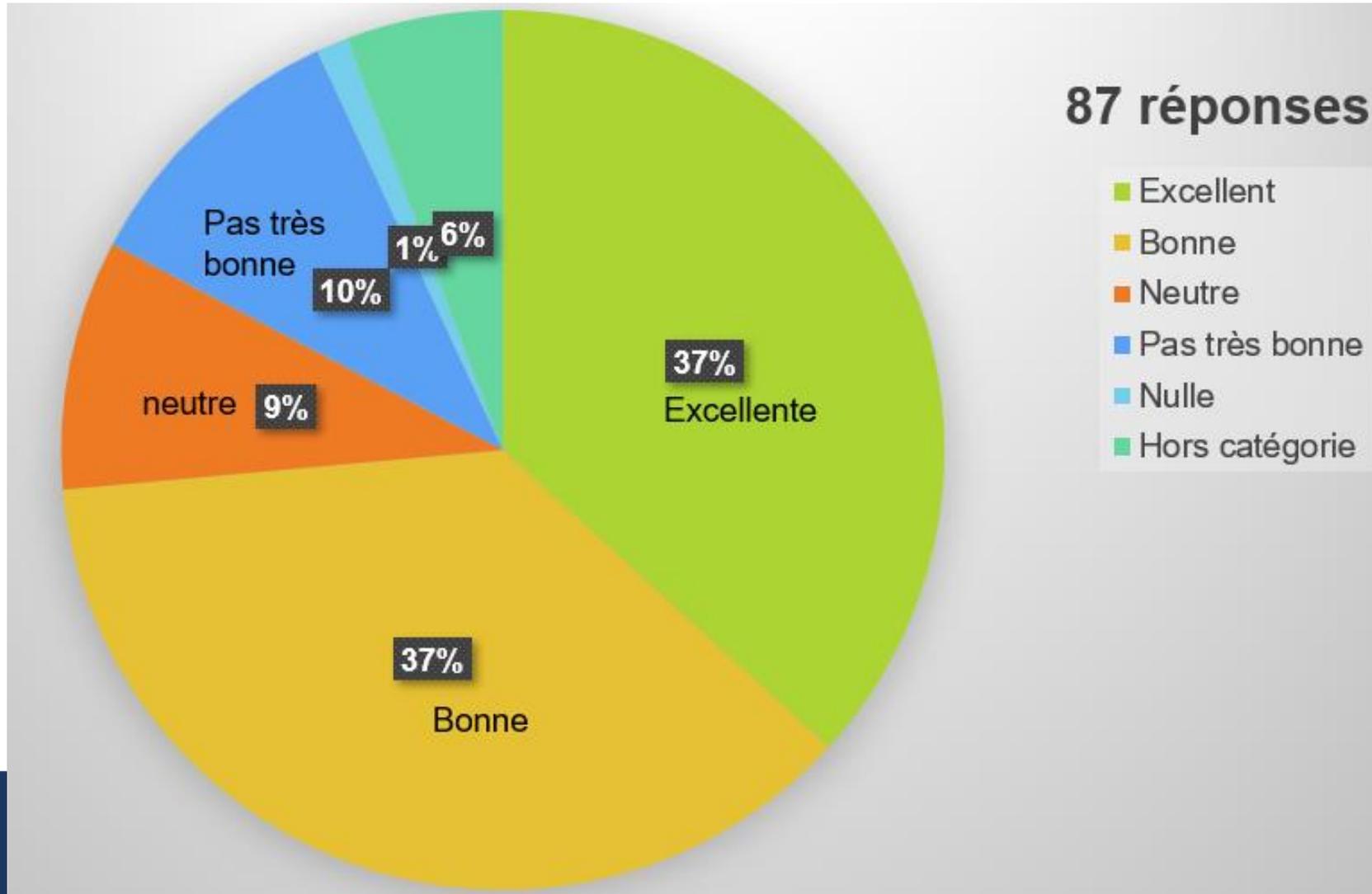
# Clarification de quelques concepts (7)

## Entraves à l'autonomie professionnelle de l'enseignant :

- Alourdissement de la tâche
- Non-respect du jugement professionnel
- Bureaucratisation
- Ingérences dans la pratique
- Limites de certains encadrements légaux
- Absence de balises claires et de socle commun

(Fédération autonome de l'enseignement, s.d.)

# Comment percevez-vous votre liberté académique?



(Sondage du comité enjeux sociaux du SCCCUQAR, 2024)

# Perception de la liberté académique (1)

De façon générale, les chargé.e.s de cours sondés considèrent qu'ils ont une bonne liberté académique (64 rép. excellentes ou bonnes)

- ▶ Beaucoup mentionnent avoir une **très grande** liberté académique.
- ▶ Plusieurs apprécient le recours à un **plan-cadre**
- ▶ Bonne liberté, mais il est normal d'**uniformiser** son enseignement avec l'ensemble du programme
- ▶ **Trop grande liberté?** Problème dans la disparité du contenu donné pour un même cours

# Perception de la liberté académique (2)

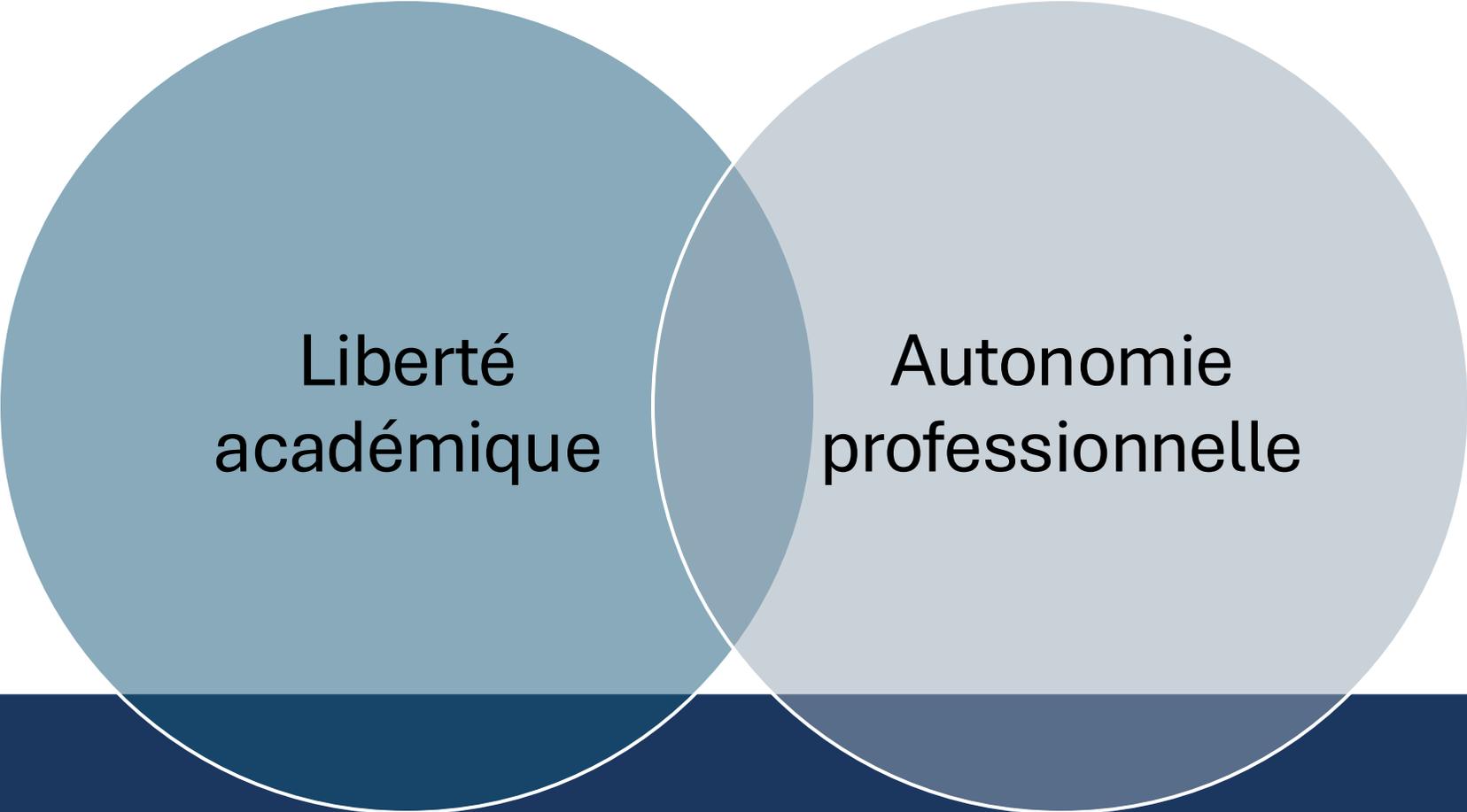
**Tout de même 20% de réponse allant de moyenne à nulle.**

- ▶ Plusieurs mentionnent que leur **statut d'employé précaire** joue un rôle négatif sur leur liberté académique.
- ▶ Un **climat de tension** et de méfiance entre **les directions** et les chargé.e.s de cours viendrait parfois nuire à la liberté académique ; contrôle des contenus, sentiment de surveillance, clientélisme, changement fréquent de direction de programme causant un sentiment d'instabilité.
- ▶ Certain.e.s recours parfois à **l'autocensure** en classe

# Perception de la liberté académique: résumé

- Les individus sondés jouissent d'une **bonne** liberté académique.
- Le plus gros bémol à la liberté académique des chargé.e.s de cours – nommé le plus souvent – est notre **statut d'employé.e.s précaire** (contractuel).

# Les intersections entre la liberté académique et l'autonomie professionnelle: notre discussion



Liberté  
académique

Autonomie  
professionnelle

# Références

Fédération autonome de l'enseignement (s.d.). *L'autonomie professionnelle revue et corrigée : pour une refonte des encadrements légaux qui régissent la profession enseignante.*

LégisQuébec (2024, 31 mai). *Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire* (RLRQ, ch. l-1.2).  
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/l-1.2>

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (2024). *Convention collective 2024-2027.*  
<https://www.scccul.ulaval.ca/convention-guidechargesdecours/>

Université du Québec à Rimouski (2023). *Politique sur la liberté académique* (C2-D40).  
<https://www.uqar.ca/app/uploads/2024/05/40c2.pdf>

Vivegnis, I. (2016). Les compétences et les postures d'accompagnateurs au regard du développement de l'autonomie et de l'émancipation professionnelles d'enseignants débutants: étude multicas [thèse de doctorat inédite]. Université du Québec à Trois-Rivières. <https://depote.uqtr.ca/id/eprint/8091/1/031618436.pdf>